

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 29 juin 2023 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	7	28	28	2

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle à LENOBLE Monique, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LOURADOUR Patricia à BRUN Patrick, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent.

Membres excusés : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DUMON ST PRIEST Hubert, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : Evelyne MARQUES

### ENVIRONNEMENT

#### Délibération n° 41 -2023 : Agence de l'Eau : Accord de résilience

Monsieur Le Vice-Président rappelle le contexte de sécheresse de 2022. Sur le territoire, cela s'est traduit par des tensions très importantes sur la ressource en eau disponible pour l'eau potable (captages, prises d'eau de surface) avec une baisse généralisée comprise entre 20% et 25% de la moyenne, notamment la commune de Cheissoux.

Pour prévenir qu'une telle situation ne se reproduise, l'agence de l'eau propose aux établissements publics de coopération intercommunale de mettre en place avec les communes de leur territoire un plan d'actions personnalisé de sécurisation et de réduction des consommations d'eau potable.

Le territoire concerné par ce plan d'actions personnalisé concerne le territoire des communautés de communes ELAN, Briance Combade et Portes de Vassivière. 39 000 habitants soit 10% de la population du département seront touchés pour tout ou partie des actions projetées.

Cet accord devrait permettre de prendre en compte les zones de tensions en AEP issues des dernières années dont la sécheresse de 2022. Il permet des financements majorés ou nouveaux de la part de l'agence, le tout articulé autour de 3 axes :

### Axe 1 – Structuration de la maîtrise d'ouvrage

**CDC Briance Combade** – Financement d'un poste sur l'AEP à 70% sur 2 ans (dérogatoire car prise de la compétence en 2020)

**CDC Portes de Vassivière** – Financement d'un poste sur l'AEP à 70% sur 2 ans (prise de compétence AEP prévue au 01/01/2025)

### Axe 2 – Economies d'eau

**CDC, syndicat ou relais public** - Permettre la mise en œuvre d'une démarche d'économies d'eau – opération collective sur tout ou partie du territoire concerné (une ou plusieurs communautés de communes, le syndicat, autre relais public...) avec :

- Financement d'une étude diagnostic préalable – 70% de subvention et/ou financement d'un poste sur l'accompagnement de la démarche à 70%
- Financement de récupérateurs d'eau (et d'équipements hydro-économiques) à destination des particuliers – 70% de subvention
- Financement de compteurs avec télé ou radio relève pour les collectivités situées sur le périmètre par l'opération collective – 70% de subvention sur la partie télé ou radio relève
- Communication et sensibilisation – 70% de subvention

**Toutes collectivités signataires de l'accord** : Renouvellement de réseaux fuyards (dossier à déposer en Avril) – 50% de subvention (sauf pour St Laurent les Eglises, Cheissoux, Vaulry, La Croisille sur Briance – 70% de subvention)

### Axe 3 – Sécurisation AEP

**St Laurent les Eglises** – Syndicat Vienne Combade – Subvention de 70% pour une interconnexion de sécurisation AEP de la commune par le Syndicat

**Vaulry** – Subvention de 70% pour une substitution de ressource avec abandon du captage contaminé (arsenic) ou en déficit chronique – liaison avec une autre ressource

**Cheissoux** – Subvention de 70% pour une interconnexion de sécurisation AEP par une ressource extérieure

**Toutes collectivités signataires de l'accord** - Autres sécurisations AEP sur les périmètres des communautés de communes concernées – Subvention de 70%

**Toutes collectivités signataires de l'accord** - Travaux DUP dans captages – Subvention de 70%

**Toutes collectivités signataires de l'accord** - Etude PGSSE – Subvention de 70%

Chaque opération prévue dans le présent accord fait l'objet d'une décision individuelle de l'agence de l'eau en application des règles générales d'attribution et de versement de ses subventions. Autrement dit les communes de l'EPCI devront faire individuellement leur demande auprès de l'agence de l'eau, sur la plateforme nationale « démarches simplifiées – DS », avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande.

Monsieur Le Vice-Président indique que sont désignés signataires de ce contrat le syndicat et les communautés de communes éligibles et intéressées par la démarche

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **AUTORISER** La Présidente à signer l'accord de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur les têtes de bassin versant du département de la Haute-Vienne pour la période 2023-2024.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 04 juillet 2023

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière**  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **10 JUIL. 2023**  
Publié le : **10 JUIL. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20230629-DEL-41-2023-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le préfet de la région Île-de-France,  
Le préfet de la Seine-Saint-Denis,  
Le préfet de la région Île-de-France,  
Le préfet de la Seine-Saint-Denis